

Signature des négociations salariales 2019

Après un démarrage difficile avec l'oubli des négociations annuelles et l'absence de documents, nous avons réussi à obtenir une partie des éléments.

L'accord a été signé par les 3 organisations syndicales.

Contexte :

- L'INSEE a calculé l'inflation à 1,8% en 2018 et estimé celle de 2019 à 1,3%.
- Le SMIC a progressé de 1,5% au 1^{er} janvier 2019, soit environ 23€.



Augmentation générale Ouvriers & ETAM (AG) :

35 € bruts/mois ou 1,8%.

Salaire brut (en €)	1600 à 1945	2200	2400	2600	2800	3000
Augmentation (en €)	35€	39,6	43,2	46,8	50,4	54

La direction s'engage à tenir compte de l'inflation pour le collègue cadres.

Augmentation individuelle (AI) :

0,4% de la masse salariale.

Prime de vacances

Revalorisation à 815 € pour 25 jours ouvrés de congés, soit une hausse de 15 €.

Supplément d'intéressement : montant de 200 € bruts au titre de l'exercice 2018.

Prévoyance : passage d'un ordre de mission auprès d'un courtier pour disposer d'une offre.

Embauche : sur les deux prochaines années, l'effectif de l'entreprise devrait augmenter avec l'embauche de 20 à 50 personnes supplémentaires.